

Décision Générale colonial

Décision n° 558 du 10 juillet 1943.

n° 558

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 10 juillet 1943
Numéro JO n° 14 du 15/07/1943	Date du numéro 15 juillet 1943

TEXTE INTÉGRAL

M. ROUILLERE Abel, Inspecteur des Contribution directes. Chef du Bureau des Finances reçoit délégation permanente de la signature du Gouverneur pour l'ordonnance ment des opérations de recettes et de dépense? concernant les budgets et les comptes de trésorerie dont la gestion incombe au service local.